



Flash Mag

N° 02 - OCTOBRE 2015



LE MOT DU MAIRE

Chères Evalbertaises, chers Evalbertois,

Après un été chaud et sec, nos familles ont retrouvé leur rythme de vie habituel.

Nous n'avons heureusement pas connu dans la région les accidents climatiques subis par les habitants du sud de la France. Pour limiter les risques, nous devons tous être éco-responsables et c'est dans cet esprit que l'équipe municipale travaille à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Un point d'avancement sera fait lors de la réunion publique du mardi 17 novembre.

La rentrée scolaire s'est effectuée normalement après les classiques travaux d'été (changement de fenêtres, grand ménage, etc...) et l'engagement d'investissements nouveaux avec l'installation de fours et réfrigérateurs pour la cuisine et la rénovation des jeux de cour de l'école maternelle. Depuis la mi-septembre, la construction d'un plateau sportif a été engagée.

Dans ce flash-mag sont rappelées les règles que nous devons tous respecter pour préserver la qualité de vie dans notre village en évitant de faire supporter des nuisances de toutes sortes à notre voisinage.

Chacun doit faire un effort pour qu'un petit problème qui peut être vite réglé avec un minimum de bon sens et de tolérance ne dégénère en une situation conflictuelle permanente. Il est regrettable d'être confronté à quelques cas récurrents dans un village privilégié comme le nôtre.

L'appel au soutien lancé par l'Association des Maires de France du 19 septembre contre la réduction des dotations de l'Etat aux communes n'a provoqué qu'une faible mobilisation des citoyens évalbertois venus signer le cahier de doléances en mairie.

Une pétition m'a été remise en mairie le 24 septembre demandant la mise en œuvre d'aménagements de sécurité rue du lac. Il est navrant que celle-ci soit présentée alors que j'ai toujours été ouvert au dialogue. Les élus ont bien conscience des problèmes de sécurité dans cette rue puisqu'une étude avait été engagée au préalable. Des contrôles réguliers de vitesse ont été demandés.

Enfin je veux tout particulièrement remercier les agents municipaux, les bénévoles du comité fleurissement et les nombreux évalbertois qui contribuent à la qualité exceptionnelle du fleurissement du village, ce qui nous a valu de nombreux commentaires élogieux de touristes de passage cet été.

Soyez assurés du total engagement de l'équipe municipale à vos côtés.

Bien à vous.

Bernard Guillemet

Réunion publique :

le mardi 17 novembre 2015 à 19 h 00 à la salle polyvalente rue des Taillis



La commune engage le recensement des arbres remarquables

Vous possédez sur votre propriété un, voire plusieurs arbres, fruitiers ou d'agrément qui ont plus de 20 ans ? Chacun d'eux contribue à la sauvegarde et la restauration du paysage. C'est un patrimoine !

Complétez le bon joint et déposez-le, au secrétariat de la mairie.

ENVIRONNEMENT, QUALITE DE VIE LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

LES CHATS et CHIENS DIVAGANTS



Nous rappelons qu'il est interdit, selon le code rural par ses articles L211-19-1 et L211-23, « de laisser les animaux domestiques divaguer sur la voie publique et notamment les chiens et les chats - seuls et sans maître ou gardien - et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité »..

Or, de nombreux chats divaguent dans notre village, créant diverses nuisances telles que les défécations dans les potagers ou jardins d'agrément.

Suite à plusieurs demandes de villageois, sans une prise de conscience active et efficace des propriétaires de ces adorables félins, nous serons contraints pour tous chats non tatoués, non « pucés » ou ne portant pas de collier, d'appliquer l'Article L211-22 stipulant :

« Les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière où ils sont gardés ».

Un arrêté sera pris si nécessaire et une convention mise en place entre la commune et une société spécialisée dans l'assistance et le contrôle du peuplement animal. Les tarifs d'enlèvement, dont l'intégralité sera refacturée aux propriétaires des animaux, sont compris entre 74 € HT et 120 € H.T.

Il y a des solutions alternatives :

- les répulsifs industriels qui ont montré leurs limites
- les moyens écologiques et naturels : efficaces tout en protégeant la nature en ne jetant plus nos pelures d'agrumes citrons, oranges, pamplemousses à la poubelle, mais dans notre jardin d'agrément ou notre potager.

Branchages issus de coupe à la tronçonneuse ou à la scie

Pour rappel :

- le dépôt « sauvage » des déchets d'élagage est sanctionné
- Interdiction du brûlage des végétaux (arrêté préfectoral n° 2012191-0002 du 9 juillet 2012) : à votre disposition à la mairie et sur notre site internet "documents".

La mairie assure un service de broyage à domicile des produits d'élagage (branches). Intervention à solliciter auprès du secrétariat au cours des 2 périodes annuelles prévues : d'avril à fin mai et de septembre à fin octobre.

RAPPEL des règles de bon voisinage

Le bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage et à la santé de l'homme.

L'utilisation des appareils à moteur thermique ou électrique lors des travaux de bricolage ou jardinage est autorisée aux

horaires ci-après :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,

- le samedi de 9h à 12h et 14h à 19h,

- les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Les haies et le domaine public : Il vous incombe de couper vos arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales. Vos haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Repas des Aînés et colis de Noël : Comme chaque année, les Evalbertois(es) de plus de 70 ans sont conviés au Repas des Aînés à la salle polyvalente. Le rendez-vous est fixé au dimanche 29 novembre 2015 à 12h00. Ils recevront une invitation à laquelle ils devront répondre pour confirmer leur participation. Un colis est proposé aux personnes ne pouvant se déplacer. Une visite sera également rendue par les élus, auprès des bénéficiaires en maison de retraite.

Un service de déneigement est proposé aux personnes bénéficiant de l'APA. Se renseigner à la mairie pour en connaître les conditions.

CULTURE et PATRIMOINE

Découvrez Belfort au fil des visites guidées !

Le site Alstom

Durant 2 heures, les **vendredis 6 novembre et 4 décembre**, entrez dans les coulisses de l'industrie et découvrez les savoir-faire historiques d'Alstom Thermal Power, implanté à Belfort depuis 1879. Pénétrez au cœur de l'innovation et dans les ateliers qui fabriquent des gammes complètes de turbines à vapeur et d'alternateurs de grande puissance, équipant les centrales nucléaires et thermiques. Vous découvrirez également le centre de formation «maintenance alternateurs». Clients et employés d'Alstom s'y entraînent sur des alternateurs dédiés. Rendez-vous à 9h45 à la loge Alstom rue des Trois Chênes, entrée sud. Pour des raisons de sécurité le port d'un équipement est obligatoire (prêté par la Ville de Belfort). Venir avec sa carte d'identité.

La cathédrale

D'abord construite en tant qu'église abbatiale puis honorée en tant que basilique; l'histoire originale de la cathédrale se dévoile à travers son style et son mobilier monumental.

Les dimanches 18 octobre et 15 novembre à 15h

La Grotte de Cravanche

Découverte par hasard en 1876, la grotte est classée «site monumental à caractère naturel» depuis 1911. Dès 1891, des fouilles archéologiques ont révélé des traces d'occupations humaines datant du Néolithique. Certains de ces vestiges sont exposés au Musée d'Histoire de Belfort.

Le dimanche 25 octobre à 15h. Prévoir chaussures adaptées.

Le Musée d'Art Moderne, «Donation Maurice Jardot» - 8, rue de Mulhouse à Belfort - est en accès GRATUIT pour chaque EVALBERTOIS (munissez-vous d'une pièce d'identité attestant de votre adresse).

http://www.ville-belfort.fr/fr_patrimoine.html

LES ELECTIONS REGIONALES en Bourgogne Franche Comté



Ce sont les dernières élections politiques avant l'élection présidentielle du printemps 2017.

Les dates à retenir :

6 et 13 décembre 2015 : premier et second tour - 100 conseillers régionaux siègent pour 6 ans dont 4 élus du Territoire de Belfort.

31 décembre 2015 : Un décret détermine le chef-lieu provisoire des nouvelles régions.

1er janvier 2016 : 13 régions métropolitaines seront créées.

1er juillet 2016 : adoption d'une résolution unique portant sur le nom et le chef-lieu définitifs de la région, l'emplacement de l'hôtel de la région, les règles de détermination des lieux de réunion des différentes instances et sur le programme de gestion des implantations immobilières de la région.

1er octobre 2016 : Un décret en Conseil d'État fixera le chef-lieu définitif.

Pour voter : il faut être de nationalité française, avoir 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin. Le scrutin régional est fermé aux ressortissants des pays membres de l'Union européenne.

Quel est le mode de scrutin ? Scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

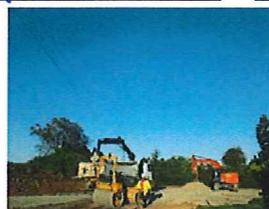
Où vont siéger les conseillers régionaux ? au conseil régional implanté dans le chef-lieu de région.

AU DETOUR D'UNE BALADE LES LAGUNAGES DU VERBOTÉ

Rue du Verboté, la plate-forme d'observation des noues et des mares, les tables de lecture valent le détour. Ensuite, direction la piste cyclable.



VIE PRATIQUE AU VILLAGE : LES TRAVAUX



Les différents travaux et investissements sont ou vont être engagés.

Côté voirie : Aménagement de sécurité, le virage à angle droit situé à la Forêt (sorties de route fréquentes) sera remodelé.

Côté travaux : Groupe scolaire : la réalisation du terrain multisport tient les délais, livraison en novembre 2015.

Divers : suite des travaux d'aménagement du nouveau cimetière, fin du programme de remplacement des luminaires d'éclairage public.

Côté bâtiments : rafraîchissement des portes et fenêtres de la mairie.

URBANISME

Déclaration préalable de travaux exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance



Travaux concernés entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol :

1 - sur une construction existante. Exemple : garage accolé à une maison, abri de jardin, ce seuil peut être porté à 40 m².

Si les 20 et 40 m² portent la surface de la construction initiale à plus de 170 m², un permis de construire est nécessaire.

2- changement de destination d'un local commercial en local d'habitation.

3- travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade, donc, les travaux de ravalement nécessitent une déclaration préalable.

Démarche, constitution du dossier : au secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture au public.

SECRETARIAT de MAIRIE

Durant les congés scolaires, le secrétariat est ouvert au public les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 15h00 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Accueil téléphonique assuré du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00.

Fermeture exceptionnelle : les jeudis 24 décembre après-midi et le 31 décembre 2015 à 16h00

SE DEPLACER DEPUIS EVETTE SALBERT

OPTYMO LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Téléphone : 0810 10 11 90.

Réservation : En semaine $\frac{1}{2}$ heure avant l'heure de départ, le week-end, à l'heure 00. Pas de réservation pour le retour, sauf le dimanche.

LA GARE SNCF : direction de Belfort, 4 départs/matin et 4 l'après-midi, mêmes cadences pour le retour. Direction Epinal, Lure, Luxeuil dès 6 h 11. Achat des billets en gare de Belfort (valables 1 an). Se renseigner à la gare de Belfort ou sur Internet www.voyages-sncf.com

ACCESSIBILITE des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)



Constitue un handicap, «toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant ».

Accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, cadre bâti, transports): bâtiments, logement, voirie, transport de PMR, équipements tels que rampes d'accès et escalier, cuisine et salle de bain (WC, douche, lavabo), portes et poignées, interrupteurs etc.

3 axes pour les normes d'accessibilité :

Accès : transports, parkings, trottoirs, seuils...

Circulation intérieure au bâtiment : déplacement horizontal et vertical, aires de rotation, d'approches et de circulation, repères sonores, tactiles et visuels, signalisation...

Usage des équipements : sanitaires, « cantine »...

Normes dédiées à l'accessibilité : 4 catégories - De la sécurité du cheminement extérieur à l'accès au savoir (culture, cinéma, internet, etc.).

Nos établissements concernés :

La mairie et l'agence postale, le groupe scolaire des Sources, la salle polyvalente et la bibliothèque, le club house, le presbytère, les toilettes publiques, l'église.

L'échéancier : de 2016 à 2021

Mettre aux normes d'accessibilité votre copropriété, votre logement, les aides financières :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), aide les propriétaires à rénover leur logement avant DECEMBRE 2015. Réaliser des économies d'énergie, rénover un logement insalubre, améliorer le confort, mettre aux normes d'accessibilité votre copropriété, votre logement. Vous êtes : propriétaire occupant depuis plus de quinze ans ou propriétaire bailleur. Dans les immeubles collectifs, ces travaux sont réalisés dans les logements ou dans les parties communes. Renseignements à la mairie.

RAPPEL : 2 défibrillateurs sont installés au village.

L'un sur la façade Est du presbytère, l'autre à la salle polyvalente, au bas des escaliers d'accès de la bibliothèque

Contacts utiles

URGENCES :

Appeler le 3966 en cas d'absence de votre médecin (médecin de garde pour urgences non vitales).

En cas d'URGENCE VITALE composer le 15 ou le 18

EDF / Dépannage : Tél 0 810 333 225

Service des Eaux : Tél 03.84.90.11.22

MAIRIE - Tél. 03 84 29 21 20 - Fax. 03 84 29 15 28

courriel : mairie@evettesalbert.fr

Site Internet : www.evettesalbert.fr

du Lundi au Vendredi : 13h30 à 17h30- Accueil tél : du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30

Samedi : 9h00 à 12h00 Accueil tél : de 9h00 à 12h00

Durant les vacances scolaires : se référer à l'encadré page 3.

ECOLE MATERNELLE Tél. 03 84 29 11 10

ECOLE ELEMENTAIRE Tél. 03 84 29 12 26

AGENCE POSTALE - Tél. 03 84 29 10 36

Lundi au Vendredi 15h00 à 17h30 /Sa. 9h00 à 12h00

BIBLIOTHEQUE - Tél. 03 84 29 17 34

Lu. 16 h 30 à 18 h - Me. 16 h 00 à 18 h

Sa. 09 h 45 à 11 h 45 - mail : bibliotheque@evettesalbert.fr

Référént funéraires de notre commune :

Prêtre : Séraphin Tchicaya Tél. 06.61.91.96.31.

mail : seraphin.tchicaya@gmail.com

Correspondante de la commune : Catherine RIHN Tel 03.84.29.11.48

AGENDA jusqu'en avril 2016

- Sa. 07, Di. 08, Sa. 28/11 et Sa. 05/12Téléthon Val des Fougères
- . 7 novembre 2015 à 19h30 tournoi de poker dans la salle du "Four d'Antan"
 - . 8 novembre 2015 de 8h à 19h salle polyvalente : circuits VTT 33 et 45 km, marches 5 et 12 km au maximum, zumba, tournoi de tarot de 13h à 19h, buvette, crêpes, petite restauration toute la journée
 - . 28 novembre toute la journée : aéro modélisme au centre Benoît Frachon
 - . 5 décembre 2015 à 17h30 parking du Malsaucy : balade aux flambeaux, buvette sur le parking
- 11 novembre (11h30)..... Commémoration - Anciens combattants - Monuments aux Morts
- Sa. 14 (14h) & Di. 15 nov. (10h).... Exposition d'automne - Association Arts Plastiques - Salle polyvalente
- Ma. 17 novembre (19 h)..... Réunion Publique annuelle - Salle polyvalente
- Di. 22 novembre Concert spectacle "la Tarentelle" -AACS Eloie - Salle polyvalente
- Di. 29 novembre (12h00)..... Repas des Aînés - Mairie CCAS - Salle polyvalente
- Di. 06 décembre 1er tour Elections Régionales Bourgogne Franche-Comté - Salle polyvalente
- Ma. 08/12/2015 (15h30)..... Collecte de sang - Donneurs de sang - Salle polyvalente
- Di. 13 décembre 2ème tour Elections Régionales Bourgogne Franche-Comté - Salle polyvalente
- Sa. 16 janvier Voeux du Maire
- Ma. 9 février..... Collecte de sang - Donneurs de sang - Salle polyvalente
- Sa. 12 & Di. 13 mars Fête - Il était Autrefois Evette et Salbert - Salle polyvalente
- Di. 20 mars Carnaval - Les Canetons - Salle polyvalente
- Di. 03 avril Pochon d'Avri - multi associations - Salle polyvalente